



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Le mardi, 27 août 2024  
à 18h30**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
  - 3.1 Retour sur la résolution n° CM-20240716-6.8.1 intitulée « Révision du fonctionnement du déneigement à droite »;
- 4. Retour sur la période de questions de la dernière séance et période de questions**
- 5. Procès-verbaux**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juillet 2024;
- 6. Administration générale, greffe, affaires juridiques**
  - 6.1 Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire;
  - 6.2 Engagement de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à signer un bail pour la sous-location de locaux à la Maison de l'économie;
  - 6.3 Acquisition du lot 6 188 973 du cadastre du Québec, soit une partie du Parc Gerry-Boulet;
  - 6.4 Contribution financière à l'organisme « Soverdi » en soutien au projet de plantation de 180 arbres à l'Hôpital du Haut-Richelieu et au CHSLD Gertrude-Lafrance;
  - 6.5 Autorisation de rendre public des documents d'avis juridique concernant le déneigement;

## **7. Finances municipales**

- 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires;
- 7.2 Annulation des soldes résiduaire 2023 pour certains règlements d'emprunt;
- 7.3 Avis d'intention afin d'établir des sous-catégories d'immeubles résidentiels dans la catégorie résiduelle;

## **8. Ressources humaines**

- 8.1 Embauche au poste d'« Ingénieur hydraulique » au Service des infrastructures et de la gestion des eaux;

## **9. Culture, développement social et loisir**

- 9.1 Signature d'un protocole d'entente avec l'« Association PAUSE »;
- 9.2 Signature d'un protocole d'entente avec « Excellence Sportive Montérégie » pour le service aux athlètes de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- 9.3 Signature d'une lettre d'entente pour la réception d'une aide financière avec « Zone Loisir Montérégie inc. »;
- 9.4 Signature d'un protocole d'entente avec « Loisir et Sport Montérégie »;
- 9.5 Signature d'un protocole d'entente avec l'organisme « La Cargaison | collectif créatif » relatif à la bonification de l'offre d'animation culturelle à la population de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- 9.6 Signature d'une entente avec « Le centre des aînés Johannais inc. » ;
- 9.7 Prolongement de l'entente pour une subvention de démarrage pour « Actions Dépendances »;
- 9.8 Subvention au Musée du Haut-Richelieu pour la relocalisation temporaire des locaux;

## **10. Approvisionnements**

- 10.1 Octroi des contrats suivants :
  - 10.1.1 SA-24-INF-0110 Appel d'offres - SA-24-INF-0110 - Fourniture et livraison d'inhibiteur de corrosion;
  - 10.1.2 SA-24-INF-0155 Appel d'offres - SA-24-INF-0155 - Services professionnels - Plans et devis - Correctifs et augmentation de la capacité de pompage pour la densification du poste de pompage 101 (St-Maurice);
  - 10.1.3 SA-24-TP-0109 Appel d'offres - SA-24-TP-0109 - Travaux de réfection des terrains de tennis - Parc J.-Paul-Beaulieu et parc-école Saint-Gérard;

- |        |                |   |
|--------|----------------|---|
| 10.1.4 | SA-24-INF-0143 | Appel d'offres - SA-24-INF-0143 - Étude de fondations routières de chaussées existantes;  |
| 10.1.5 | SA-24-INC-0167 | Octroi de contrat de gré à gré - SA-24-INC-0167 - Acquisition d'un nouveau système de communication pour les interventions du service de sécurité incendie; |
| 10.1.6 | SA-24-INF-0161 | Octroi de contrat de gré à gré - SA-24-INF-0161 – Acquisition et installation d'un système de communication usine Ouest – Phase 2 – Modernisation;          |

## **11. Toponymie et circulation**

- 11.1 Ajout de panneaux d'arrêts toutes directions à l'intersection de la rue Nadeau et de l'avenue Landry;
- 11.2 Modification aux heures pour le débarcadère de St Johns High School;
- 11.3 Modification de la limitation de stationnement sur la rue Montcalm, entre les rues Collin et Mercier;

## **12. Services techniques**

- 12.1 Augmentation d'un bon de commande à la firme Construction Techroc inc.;
- 12.2 Signatures d'ententes pour des contributions financières additionnelles pour le projet de prolongement des infrastructures d'une portion de la Route 219 et du Chemin du Clocher;

## **13. Sécurité publique**

- 13.1 Signature d'un protocole de collaboration avec l'organisme « Famille à cœur », volet Le Saule;
- 13.2 Signature du protocole d'entente relatif à la participation du directeur des poursuites criminelles et pénales et du Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'élaboration et à la mise en application du projet « SEXTO »;

## **14. Urbanisme**

- 14.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure
  - 14.1.1 DDM-2024-5139 Immeuble situé au 1160, route 133 - Autoriser l'installation de quatre (4) mâts de drapeaux;
  - 14.1.2 DDM-2024-5127 Immeuble situé au 1800, rue Jasmin - Autoriser des travaux d'agrandissement dérogatoires;

- 14.1.3 DDM-2024-5119 Immeuble situé au 33-35, rue Paquette et 48, rue Joseph-Albert-Morin - Autoriser la création de quatre (4) lots ayant une largeur dérogatoire;
- 14.1.4 DDM-2023-0189 Immeuble situé au 688, Boulevard du Séminaire Nord - Autoriser un agrandissement du bâtiment principal dont l'implantation est dérogatoire, ainsi qu'une aire de stationnement dérogatoire;
- 14.1.5 DDM-2024-5148 Immeuble situé sur les lots 3 641 746 et 6 627 562 du cadastre du Québec - rue Baillargeon - Autoriser la construction d'une marquise empiétant dans la marge avant applicable;
- 14.1.6 DDM-2024-5143 Immeuble situé au 142, rue de Maupassant - Autoriser l'installation d'un revêtement de classe 4;
- 14.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel
  - 14.2.1 UC-2024-5136 Immeuble situé sur le lot 6 627 562 du cadastre du Québec - rue Baillargeon - Autoriser l'ajout d'un logement intergénérationnel dans une nouvelle construction unifamiliale;
  - 14.2.2 UC-2024-5134 Immeuble situé au 63, rue Lapalme - Autoriser l'aménagement d'un logement intergénérationnel;
- 14.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
  - 14.3.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
    - 1) PIA-2024-5141 Immeuble situé au 74, rue Réal-Trépanier - Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale et les aménagements de terrain;
    - 2) PIA-2024-5120 Immeuble situé au 33-35, rue Paquette et 48, rue Joseph-Albert-Morin - Autoriser une opération cadastrale;
    - 3) PIA-2024-5142 Immeuble situé sur le lot 6 402 636 du cadastre du Québec - rue Paquin - Autoriser la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale;

- 4) PIA-2024-5155 Immeubles situés sur les lots 6 583 779 à 6 583 784, 6 583 800 à 6 583 804, 6 583 805 à 6 583 809 et 6 583 825 à 6 583 829 du cadastre du Québec - rue des Échevins - Autoriser la construction de 21 habitations unifamiliales contigües;
- 5) PIA-2024-5152 Immeuble situé au 631, boulevard Saint-Luc - Autoriser la construction de trois (3) bâtiments de type mini-entrepôts et les aménagements de terrain;
- 6) PIA-2024-5146 Immeuble situé sur le lot 6 599 197 du cadastre du Québec - rue Mignonne - Autoriser la construction et les aménagements de terrain;
- 7) PIA-2023-0188 Immeuble situé au 688, boulevard du séminaire Nord - Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal, ainsi que l'aménagement du terrain;
- 14.3.2 PIA-2024-5124 – Immeuble situé au 371, boulevard Saint-Luc - Autoriser la construction de 21 habitations unifamiliales et les aménagements des terrains;
- 14.3.3 PIA-2024-5082 - 921, rue Saint-Jacques - Autoriser la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 4 logements et l'aménagement du terrain;

14.4 Avis de motion et adoption du projet des règlements suivants :

14.4.1 Règlement n° 2261

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, afin d'y intégrer les dispositions relatives à l'aménagement de logements accessoires, conformément à l'article 94 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, c. 2) »

14.5 Avis de motion et adoption du premier projet des règlements suivants :

14.5.1 Règlement n° 2310

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser les projets intégrés commerciaux et la sous-classe d'usages "C9-05 - Entrepreneurs" dans la zone C-5511.

La zone C-5511 est située sur la route 104 entre la rue Croisetière et le 3<sup>e</sup> Rang. »

#### 14.5.2 Règlement n° 2311

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'agrandir le secteur de P.I.I.A. "projets intégrés commerciaux" afin d'y inclure la totalité de la zone C-5511.

La zone C-5511 est située sur la route 104 entre la rue Croisetière et le 3<sup>e</sup> Rang ».

#### 14.6 Adoption du second projet des règlements suivants :

##### 14.6.1 Règlement n° 2303

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements dans le but de :

- Retirer l'exigence reliée au type d'implantation du bâtiment pour l'installation d'un poulailler et d'une volière pour une habitation unifamiliale;
- Apporter une correction à l'article 143 concernant le domaine d'application des dispositions applicables aux projets intégrés, en lien avec le règlement 1889;
- Permettre l'installation d'un poulailler et d'une volière pour les usages de la sous-classe "P1-01 - Éducation" du groupe Communautaire (P) »

#### 14.7 Adoption du premier projet des résolutions suivantes :

---

#### 14.8 Adoption du second projet des résolutions suivantes :

---

#### 14.9 Adoption des PPCMOI suivants :

14.9.1	PPCMOI-2019-4661	Immeuble situé au 990, boulevard Saint-Luc - Autoriser l'ajout d'usages commerciaux;
--------	------------------	--

#### 14.10 Étude et décision relatives à une demande d'approbation de développement

---

#### 14.11 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

---

#### 14.12 Étude et décision relatives à une demande de modification aux règlements d'urbanisme :

---

## **15. Transport et mobilité urbaine**

- 15.1 Don de titres de transport à la « Maison HINA »;
- 15.2 Tarification des services de transport en commun urbain, interurbain et adapté pour l'année 2025;

## **16. Avis de motion**

### 16.1 Règlement n° 2308

« Règlement autorisant le financement des travaux de prolongement des infrastructures sur une portion de la Route 219 et du Chemin du Clocher, décrétant une dépense n'excédant pas 6 042 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

### 16.2 Règlement n° 2314

« Règlement autorisant la réalisation de travaux d'aménagement et d'amélioration dans les parcs et terrains sportifs municipaux, décrétant une dépense de 4 413 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 16.3 Règlement n° 2315

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de démolition et de rénovation pour certains bâtiments municipaux, décrétant une dépense de 11 689 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 16.4 Règlement n° 2316

« Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour des plans et devis et de surveillance de travaux pour la réfection de divers bâtiments, décrétant une dépense n'excédant pas 1 600 000 \$ et un emprunt à cette fin »

## **17. Règlements**

### 17.1 Règlement n° 2236

« Règlement modifiant le règlement n° 1693 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, certaines règles administratives et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal »

### 17.2 Règlement n° 2275

« Règlement autorisant des travaux de reconstruction et de réfection des émissaires existants d'une portion de la rue Bernier, décrétant une dépense de 1 354 000 \$ et un emprunt à cette fin »

### 17.3 Règlement n° 2292

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de diminuer la marge avant secondaire minimale à 1,2 m pour la zone H-3072.

La zone H-3072 comprend les rues Bellerive et Maria-Boivin, entre la 2<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> Avenue ».

17.4 Règlement n° 2304

« Règlement autorisant des travaux de pavage de la rue Saint-Ours, décrétant une dépense de 256 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.5 Règlement n° 2306

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- Revoir le découpage des zones en fonction des secteurs de forme urbaine ainsi que des affectations du sol détaillées décrites par le PPU du centre-ville;
- Réviser les usages autorisés aux grilles des usages et normes en fonction des objectifs du PPU et pour autoriser plus de mixité;
- Reconduire les paramètres volumétriques, tels qu'identifiés au tableau des secteurs de forme urbaine, aux grilles des usages et normes tout en les adaptant au contexte urbain et aux secteurs adjacents ainsi qu'à la capacité des systèmes d'alimentation en eau et d'égout ou d'assainissement des eaux;
- Exiger des normes minimales de plantation d'arbres et d'indice de canopée dans les aires de stationnement pour les nouveaux projets;
- Interdire les bureaux au rez-de-chaussée dans certaines zones du centre-ville;
- Interdire la conversion d'établissements commerciaux de coin et obliger à ce qu'ils soient reconduits par des commerces et services de proximité dans le cadre d'un projet de redéveloppement ou de requalification;
- Obliger l'occupation du rez-de-chaussée d'un nouveau bâtiment par un usage commercial dans certaines zones;
- Exiger le retrait des étages supérieurs à 3;
- Exiger une proportion minimale d'ouverture d'une façade adjacente à une rue;
- Autoriser et encadrer l'aménagement d'un garage en sous-sol ou intérieur dans l'ensemble des zones du PPU;
- Exiger un nombre minimal d'unité de stationnement pour vélo ».



#### 17.6 Règlement n° 2307

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but de :

- Agrandir les secteurs de PIIA "Vieux-Saint" et "Vieux-Iberville";
- Créer trois nouveaux secteurs de PIIA "Destination", "Récréosportif" et "Récréotouristique";
- Prévoir de nouveaux allègements pour certaines interventions assujetties au P.I.I.A. pour le secteur de P.I.I.A. Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux- L'Acadie et bâtiments patrimoniaux;
- Bonifier les objectifs et critères applicables au secteur de P.I.I.A. Vieux-Saint-Jean, Vieux-Iberville, Vieux- L'Acadie et bâtiments patrimoniaux, notamment relativement au lotissement, au déplacement de bâtiment et à l'architecture des bâtiments ».

#### 17.7 Règlement n° 2313

« Règlement modifiant le règlement n° 1742 concernant la garde des animaux et abrogeant le règlement n° 0771 et ses amendements »

### **18. Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal**

18.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 juillet 2024

18.2 Approbations des règlements suivants par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement n° 2274 : « Règlement autorisant des travaux de démolition de la passerelle piétonnière et cyclable Normandie, décrétant une dépense n'excédant pas 1 935 000 \$ et un emprunt à cette fin ».
- Règlement n° 2289 : « Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour divers projets et travaux de protection cathodique, décrétant une dépense de 674 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- Règlement n° 2296 : « Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour la confection de plans et devis ainsi que des documents d'appel d'offres visant des travaux correctifs requis pour le poste de pompage Saint-Maurice, décrétant une dépense de 257 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- Règlement n° 2299 : « Règlement autorisant le paiement au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'une quote-part pour l'exécution de travaux d'amélioration d'une portion de la Route 219, décrétant une dépense n'excédant pas 918 000 \$ et un emprunt à cette fin »

18.3 Procès-verbaux de correction : CM-20240430-14.3.6, CM-20240528-7.3 et CM-20240528-14.3.5.

18.4 Liste des personnes embauchées hors conseil, du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2024;

18.5 Registre cumulatif des achats au 31 juillet 2024.

19. **Période de questions et de communications des membres du conseil municipal au public**

20. **Levée de la séance**